

1.

Débitrice: **Capt Frères SA**, Rue du Vélé 8, 2738 **Court**
2.

Déclaration de faillite: 04.11.2002
3.

Suspension de faillite: 24.02.2003
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.03.2003
5.

Avance de frais: CHF 10'000.00

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.
6.

Remarques: Les créanciers gagistes ont jusqu'au 6 avril 2003 pour exiger de l'office soussigné la réalisation de leur gage (art. 230a, al. 2 LP). Parallèlement à la demande de réalisation du gage, ils doivent indiquer la valeur de leur créance au 4 novembre 2002.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland,
Agence de Moutier
2740 Moutier

(00033223)